Syndicat Unitaire de l'Éducation Populaire, de l'action sociale, socioculturelle et sportive
EPA-FSU
Case Postale n°8 - 8, Place de la Gare de l'Etat
44276 NANTES cedex
☎ 02.40.35.96.57 @ : epa@epafsu.org

Mouvement JEP 2017 : la DRH et la DJEPVA incapables de s'opposer à des pratiques de destruction du corps des CEPJ/CTPS

La commission administrative paritaire des CEPJ et la commission d'évaluation technique et pédagogique des CTPS JEP avaient à statuer sur une série d'actes de gestion des personnels JEP relevant désormais du ministère de l'éducation nationale. Mais leur gestion reste confiée au secrétariat général des ministères sociaux.

Si tous les actes de gestion hors mouvement se sont bien passés, en revanche le mouvement a été l'occasion de vérifier un mécanisme de destruction implacable des postes JEP qui va inévitablement se répercuter aussi sur les conseillers d'animation sportive du ministère des sports. Ce long compte-rendu vous permettra de vérifier la gravité des faits liée à l'opacité du rôle du bureau SD1 de la DRH, la mise sur la BIEP des emplois, l'arbitraire lié à la déconcentration, l'absence d'opposition ou pire la complicité de la DJEPVA. Chacune et chacun se fera son opinion. Mais la situation est grave et le positionnement de la « direction métier » DJEPVA extrêmement préoccupant de par la vision qu'ils ont du métier de CEPJ.

Compte-rendu de la COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES CONSEILLERS D'EDUCATION POPULAIRE ET DE JEUNESSE du jeudi 22 juin 2017

Matin

Administration
Yvon Brun, président (DRH SD2)
Mathias Lamarque DJEPVA
Christine Labrousse (DRH SD2)
Yves Blanchot (DRH SD2)

Représentant des personnels
Sophie Briot FSU Titulaire
Christine Tapie FSU Titulaire
Blandine Pili UNSA Titulaire
Yves Cougoule UNSA Titulaire
Didier Hude FSU invité à titre d'expert

Déclaration liminaire FSU

Ayant eu à croiser plusieurs informations sur la gestion de ce mouvement, la FSU avait décidé d'une intervention liminaire car l'hémorragie des emplois est très préoccupante et le délitement des missions certain. Par ailleurs l'arrivée de 50 emplois « service civique » ne se traduit pas par une augmentation des postes CEPJ mais par un fléchage sur un programme du moment qui induit souvent une disparition des postes libérés par celles et ceux qui arrivent sur cet emploi. Enfin le passage au MEN des missions JEP risque fort d'être purement symbolique. D'où la déclaration qui suit, lue par D. Hude, destinée à témoigner de notre lucidité dans ce moment de vacillement certain.

Cette CAP se tient dans un contexte marqué par les contrastes. Un quinquennat s'ouvre dans la Ve République. Il affiche une volonté de renouveau. Mais on pressent déjà que les orientations voulues sont celles portées par les quinquennats qui l'ont précédé. Le changement est donc la continuité. Peut-être, sur la forme, une ordonnance remplacera-t-elle une douille de 49-3. Mais ce qui est en marche c'est de poursuivre.

Poursuivre la loi travail dans le même sens, fiscaliser toujours plus les cotisations sociales via la CSG, unifier les régimes de retraites donc remettre en cause celui de la fonction publique, supprimer l'emploi public jugé excédentaire, modifier le statut des fonctionnaires... Bref, le changement comme avant.

Dans le champ jeunesse et sports le changement c'est le rattachement « jeunesse éducation populaire vie associative » au ministère de l'éducation. C'est aussi d'avoir un ministère des sports autonome. Cette césure n'est pas heureuse. Elle est même de nature à fragiliser encore et toujours plus en ajoutant de l'interministérialité dans les services. Le rattachement « JEP » relève d'une victoire à la Pyrrhus. Les personnels JEP obtiennent enfin un rattachement au MEN. Mais il s'agit de troupes exsangues, décimées par la RGGP et la MAP, exposées aux destructions d'emplois en DDI comme en DR et CREPS. Enfin ce rattachement ne va pas au bout : il maintient au sein des ministères dits sociaux la gestion RH et laisse à SD1 les mains libres pour décider concrètement des stocks de destruction d'emplois au fil de l'eau, en toute opacité, sans carte de référence. On reste sur des choix politiques mortifères qui déploient l'emploi en DDCS et DDCSPP, là où la souffrance est la plus grande, les délitements les plus évidents.

Le silence de la DJEPVA est assourdissant sur ces choix opérés. Elle accompagne par le mutisme. Dans les services les collègues comprennent que leur métier n'a pas de réalité aux yeux de ce qui reste de leur direction de tutelle. Les CEPJ sont devenus des personnels d'ajustement aux priorités souvent illusoires du moment. Soumis aux tensions, tout comme l'indien du général Custer le bon CEPJ est un CEPJ mort au plan déontologique. Il lui suffit pour être méritant, telle une grenouille en dissection, d'être encore réactif aux décharges électriques via la moelle épinière hiérarchique.

D'ailleurs, à ce propos, de quoi ce mouvement JEP 2017 est-il le nom ? Le mot Mouvement conserve-t-il un sens quand la mobilité se résume à 15 ou 20 mobilités certaines ?

Très peu de postes figurent au mouvement. La lisibilité des profils est restreinte sinon nulle. Environ 1/3 des postes est déclaré vacant. C'est peu par rapport aux prévisions qui étaient les nôtres mais la lutte contre les déficits publics est passée par là. SD1 a manié le sécateur. La DJEPVA est demeurée muette. Tout va bien.

Parmi ce tiers de postes déclarés vacants seule la moitié fait l'objet de candidatures, soit à peine une vingtaine.

Il faut ajouter aux postes vacants une catégorie très particulière : les postes service civique. Sur 15 postes Service Civique vacants, 10 postes font l'objet de candidature et 5 ne sont pas demandés. Cette rubrique, issue d'un programme de l'instant, a des effets pernicieux qu'il faut pouvoir analyser.

Ainsi qu'advient-il des postes CEPJ « métier » lorsqu'ils sont libérés pour un poste service civique ? Tout porte à croire que c'est SD1 qui sera juge de paix. La pérennisation des postes « métier » CEPJ n'étant pas assurée on se retrouve de fait dans une possible fermeture de postes « métier » au bénéfice de postes spécifiques "Service civique". C'est l'évidence.

Quelle est l'analyse de la DJEPVA mais aussi de la DRH – au-delà de l'approche SD1 - sur cette situation ? Quelle démarche explicative est-elle mise en œuvre pour que les R BOP n'encouragent pas la pratique de transformation ou suppression de postes JEP devenus vacants ? Laisser faire l'encadrement de proximité c'est accepter une gestion à l'aveugle.

L'ouverture des postes fléchés service civique s'avère être un tour de passe-passe en puissance. Que la DJEPVA ne vienne pas nous dire que ces postes sont faits pour mieux organiser le suivi des jeunes. Un récent entretien avec un chef de bureau de la DJEPVA a permis de vérifier que l'accompagnement personnalisé des jeunes relève d'une autre époque. Ces postes sont faits pour organiser la gestion des flux et le placement. Ne cherchez pas l'éducatif : le substrat du programme se résume à du contrôle et de la gouvernance de dispositif.

Ce mouvement consacre une ligne de maltraitance institutionnelle.

Ce mouvement témoigne des distorsions entre les métiers CEPJ et les tâches que conduisent bon nombre de collègues. Les plus heureux s'en accommodent, les intégrent comme constitutives de leur nouvelle raison d'être : fonctionnaire fonctionnant. Les plus âpres au gain font le choix de devenir « attachés » pour le régime indemnitaire ou bien font le pas de devenir inspecteur pour avoir une meilleure reconnaissance statutaire. Ils donneront des consignes au lieu d'être en bout chaîne et les recevoir. Les arrêts de travail, les dépressions se succèdent, les demandes de détachement aussi. La fatigue morale s'instille jusque chez les

VRP de dispositifs. La revalorisation PPCR ne parviendra pas à panser bien des douleurs.

En août 2017 il y aura 420 CEPJ en réelle activité et 40 CTPS, soit 460. C'est très précisément les effectifs de juin 1981 où il y avait 270 CTP spécialistes en DR et CREPS et 190 assistants en DR ou DD. On a détruit 700 emplois en 30 ans, dont près de 150 depuis la RGPP. L'INJEP n'est qu'un fantôme. La DJEPVA elle-même ne tient plus qu'au fil du régalien.

Cette année 2017 sera marquée comme celle de 50 postes service civique se retournant in fine contre des postes métiers, de dizaines de tentatives réussies ou pas vers le corps des attachés, de suppressions et transformations d'emplois JEP discrétionnaires dans les services, surtout en DDI. Un cauchemar pour qui est encore lucide.

L'immense déshérence de la DJEPVA n'est pas seule en cause certes. L'impuissance syndicale explique aussi une part de la situation.

Si tous les syndicats ont choisi de ne pas siéger aux CAP concernant les listes d'aptitude CTPS il ne faut y voir une remise en cause des valeurs professionnelles des candidats imposés par la DS et la DJEPVA mais un considérable ras-le-bol d'un arbitraire qui –si bien argumenté soit-il – ne trompe personne et participe même d'un nauséeux qui tord la reconnaissance du mérite professionnel, chaque année, depuis trop longtemps.

Nous allons débattre du mouvement et allons avoir l'occasion de vérifier – point par point – si tous les propos qui précèdent sont pur fantasme. Nous jugerons sur pièce.

Au terme de cette déclaration encore un point qui pourrait éviter de mettre 14 collègues de plus en souffrance. De grâce ne nommez pas stagiaires CTPS avant le 1er septembre à venir 10 professeurs de sport et 4 CEPJ de liste complémentaire du concours 2016. Vous les pénaliseriez de plusieurs mois à plusieurs années dans leur reclassement en leur interdisant l'application du décret de 51 qui ne sera applicable qu'au 1er septembre. Cette mesure mesquine ne rendra pas justice aux collègues de la liste principale. Elle ne permettra même pas un traitement équitable car les deux listes d'aptitude liées au concours 2016, en 2017 et 2018, prendront elles effet avec la mise en œuvre PCCR. La rupture d'égalité il fallait y penser avant de remettre en cause en janvier 2017 les dispositions transitoires pourtant largement argumentées et adoptées en novembre 2016 devant le CTM.

Graeme Allwright a été un fugace collègue CTP, compagnon à l'époque de Catherine Dasté, CTP art dramatique à l'INJEP, aussi je lui emprunte un bout de refrain : on avait de l'eau jusqu'à la ceinture, en marche, on nous dit d'avancer…

La réponse de la DRH – mutisme de la DJEPVA – consistera à reconnaître que la stagiairisation des CTPS de liste complémentaire du concours 2016 avant le 1er septembre n'a pas été encore actée devant l'opposition syndicale suscite (interventions d'EPA-FSU et du SNAPS-UNSA auprès de la DRH). La DRH se donne un moment de réflexion et envisagera peut-être un report de stagairisation déplacé du 1er juillet au 15 août ! D. Hude demande si on ne moque pas franchement du monde ! Il fait valoir que les collègues vont perdre comme ceux de la liste principale pour certain-e-s au moins un échelon de reclassement et près de 3 ans. D. Hude demande le soutien de la DJEPVA à ses personnels En réponse le représentant de la direction « métier » indique que ce n'est pas elle d'intervenir sur ce point.

Il s'en suit une passe d'arguments sévère entre la DRH/DJEPVA d'une part et la FSU et l'UNSA de l'autre. La déshérence de la DJEPVA est accusée, son laisser-faire sinon sa collusion avec les directions locales qui font ce qu'elles veulent et confinent à l'arbitraire de gestion des missions et emplois. Au final cette controverse se poursuivra tout au long des échanges sur le mouvement.

CAP spécifique CEPJ

Titularisation des stagiaires nommés le 1er septembre 2016
Sont titularisés :

NOM prénom	Affectation
DAGOIS Claire	DDCS Moselle
DEFRANCE Guillaume	DDCS Seine-Maritime
DELASSALLE Myriam	DDCS Val d'Oise
GARRIGUES Sophie	DDCSPP Creuse
GONTHIER Frédérique	DRDJSCS Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine (Strasbourg)
LEPAGE Benoît	DRDJSCS Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine (Strasbourg)
MARCERON Perrine	DDCSPP Haute-Corse
NINAT Caroline	DDCSPP Vosges
OULIE Maxime	DDCSPP Vosges
PERRIERE Aurélie	DDCSPP Aude
REKMADI Bouabib	DDCS Yvelines
ROCHETAING Cyprien	DDCS Alpes-Maritimes
SZYNAL Florian	DRJSCS Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes (Poitiers)
THOREAU Julie-Jane	DDCS Paris
TRIJOULET-LASSU Tiphaine	DDCS Sarthe
TRULLA Benoît	DDCS Val d'Oise
VALY Julien	DDCSCPP Cantal

Aptitude à exercer les missions de CEPJ de M. Benjamin ROQUES (recrutement à compter du 1er septembre 2016

Accès à la hors classe au titre de 2017

La DRH adopte une attitude très correcte visant à suivre le barème indicatif discuté il y a 15 ans avec les syndicats et les 18 premiers sont pris sans qu'aucune remise en cause ne soit faite. Ce qui n'était pas évident au vu d'échanges parfois vifs opposant DRH et représentants des CEPJ sur les cas de discriminations contre des collègues figurant dans la liste. Les 18 collègues suivants passent toutes et tous au nom du principe PPCR d'une carrière se déroulant sur deux grades.

SAUVEPLANE Patrick DDCS Haute Garonne
PICOT Corinne DDCS Isère
DUC Jean-Louis DRJSCS Nantes
CHAUCHOY Sylvie ex DD Val de Marne
DANGUY Patricia DDCSPP Indre
PIVRON Dominique DDCSPP Corse Sud
MARTIN Corinne CREPS Aix en Provence
COLL Marie Hélène DDCS Gard
TESSIER Bruno DJSCS Réunion
MODESTE Alain DRJSCS Amiens
DESCONS Claude DRJSCS Toulouse
MULLER Yveline DRJSCS Poitiers
BONENFANT Jacques DDCSPP Savoie

BRUANT Fred DJSCS Martinique
CRESPIN Isabelle CREPS Wattignies
ARNAUD Jean-François DRJSCS Marseille
GUIBAUD Jean-Marc DDCSPP Tarn

Demandes de révision de note

Deux collègues ont demandé – symboliquement, la notation étant supprimée le 01/09/17 - une révision de note : maintien pour une, un point accordé pour l'autre.

Demande de disponibilité de Amanda Vegas-Lopes pour un an à compter du 31 août 2017. Accordé

Avancement d'échelon : une dernière promotion au choix n'avait pas été décidée lors des avancements d'échelon suite à un désaccord entre la DRH et les commissaires paritaires syndicaux sur la situation particulière d'une CEPJ gérant très particulièrement son temps de travail et une décharge syndicale. Finalement les la collègue et les élus des CEPJ obtiennent satisfaction : la collègue passera au choix dans l'échelon supérieur. Ce sera la dernière promotion au choix puisque le 01/09/17 l'avancement deviendra unique.

Mouvement JEP 2017

Réunion conjointe avec la CETP des CTPS du domaine jeunesse

Administration
Danielle Metzen (DRH SD2) qui prend la suite d'Yvon Brun l'après midi
Mathias Lamarque DJEPVA
Christine Labrousse (DRH SD2)
Yves Blanchot (DRH SD2)

Représentants des personnels

Sophie Briot FSU Titulaire
Christine Tapie FSU Titulaire
Didier Hude FSU Titulaire
Blandine Pili UNSA Titulaire
Yves Cougoule UNSA Titulaire
Claude Rigouste UNSA Titulaire

Très vite les tensions du matin reviennent. La DRH est incapable de dire à quoi correspondent les postes dits vacants. La DRH et la DJEPVA critiquent la rigidité du mouvement et préfèreraient un système plus souple, au fil de l'eau (comme au ministère de la santé). La DJEPVA estime qu'il est légitime d'avoir des postes mis sur la BIEP car les chefs de service ont besoin de remplacer des CEPJ sans attendre des mois que la CAP se prononce. La FSU rappelle qu'elle demande depuis des années que le mouvement JEP ait une séance complémentaire comme c'est le cas pour mouvement sport. Cela donnerait plus de souplesse. Car ce que veulent la DRH comme la DJEPVA c'est fluidifier pour laisser les DDI et DR faire ce qu'elles veulent sans lisibilité. Ce n'est plus un mouvement mais l'arbitraire en marche. Des postes ont disparu, des demandes ne sont pas étudiées. Des postes deviennent vacants pour des candidats imprévus, d'autres disparaissent car déjà pourvus et la CAP est mise devant le fait accompli.

La colère déborde des deux côtés de la table face à des pratiques honteuses couvertes ou justifiées ou expliquées par la DRH comme par la DJEPVA. Le discours de la DJEPVA est celui d'un chef de service justifiant le fait que les missions CEPJ n'ont pas à être autre chose que ce que la DJEPVA décide. Les chefs de service classent les agents en fonction de ce qu'ils attendent : le contrôle est placé comme vertueux, la gouvernance de dispositifs aussi. Ce sont là les représentations de la DJEPVA. La DRH en remet en couche disant qu'il ne faut pas être passéiste. UNSA comme FSU font valoir que ce positionnement solidaire DRH/DJEPVA condamne le corps.

Mutations stabilisées

Service/établissement	Mutations	Date d'effet	Vote CAP
DT Nouvelle Calédonie	Benoît Herberichs	01/10/17	unanimité
DRDJSCS Lyon	Rémi Duclos	01/09/17	unanimité
DDCS Drôme	Angélique Picard	01/09/17	unanimité
DRDJSCS Dijon	Victor Lagarde	01/09/17	unanimité
DDCSPP Doubs	Bénédicte Bonnet	01/09/17	unanimité
DDCS Côtes d'Armor	Jocelyne Pécout	01/09/17	unanimité
DDCS Morbihan	Christian Le Moigne	01/09/17	unanimité
DRJSCS Amiens	Natacha Lacroix Baudrion	01/09/17	unanimité
DDCS Nord	Arnaud Raison	01/09/17	unanimité
CREPS Reims	Axel Thouvenin	01/09/17	unanimité
DDCS Paris	Michel Nung	01/09/17	unanimité
DDCS Manche	Arthur Rome	01/09/17	unanimité
DRDJSCS Bordeaux	Julie Landreau	01/09/17	unanimité
DRDJSCS Bordeaux (DD)	Hélène Romussi	01/09/17	unanimité
DDCSPP Dordogne	Christelle Michaud	01/09/17	unanimité
DRJSCS Montpellier	Stéphane Guyomarch'	01/09/17	unanimité
DRDJSCS Nantes	Pascale Gatineau	01/10/17	unanimité
DRDJSCS Marseille	Cédric Desmarais	01/09/17	unanimité
DJSCS La Réunion	Cyprien Rochetaing	01/09/17	Unanimité*

* après long débat pour trouver une solution pour une autre collègue en rapprochement de conjoint elle aussi et originaire de l'île qu'il faut impérativement faire rentrer auprès de son milieu familial.

Poste libéré suite à un mouvement interne non soumis à la CAP

Service/établissement	Mutations	Date d'effet	Vote CAP
DRDJSCS Bordeaux (DD)	Arnaud-Pierre Leyris	01/09/17	unanimité

Postes libérés suite à un mouvement mais soumis à la décision conjointe favorable d'un maintien par le chef de service + la DRH SD1 (la DJEPVA n'intervenant pas forcément et SD2 gestionnaire n'ayant pas la main, donc pas de visibilité (tableaux de mutation indicatifs))

Service/établissement	Candidat/classement	Date d'effet	Vote CAP
DDCSPP Territoire de Belfort	Marie-Laure Milliet n° 1	01/09/17	Unanimité
DDCS Morbihan	Gaelle Lefeuvre n° 1	01/09/17	4 Pour 4 Contre DRH
DJSCS Guadeloupe	Gilles Bacccala n° 1	01/09/17	4 Pour 4 Contre DRH
DJSCS Guadeloupe CEPJ	Gilles Bacccala n° 1	01/09/17	Unanimité mais DD veut CAS
DRDJSCS Rouen	Denis Thomas n°1	01/01/18	Unanimité
DRDJSCS Caen	Marielle Stines n°1	01/09/17	Unanimité
	Marie N'Gom n°2		
DDCS Calvados	Marielle Stines n°1	01/09/17	Unanimité

	Marie N'Gom n°2		
DDCS Orne	Marie N'Gom n°1	01/09/17	Unanimité
DRDJSCS Poitiers	Cécile Chathuant n°1	01/09/17	Unanimité
DRDJSCS Limoges	Fouzia ENNJIMI n°1	01/09/17	Unanimité
	Mélanie Bernadac n°2		
DDCS Charente Maritime	Mokrane Sahari n°1	01/09/17	Unanimité
DDCSPP Haute Garonne	Fanny Coll n°1	01/09/17	Unanimité
DDCSPP Tarn	Fanny Coll n°1	01/09/17	Unanimité
DDCS Hérault	Mokrane Sahari n°1	01/09/17	Unanimité
DDCSPP Aude	Caroline Ninat n°1	01/09/17	4 Pour 4 Contre DRH
DRJSCS Nantes	Isabelle Kauffmann n°1	01/09/17	Unanimité
	Marine Baccon n°2		

Tous les postes qui n'ont pas reçu un avis unanime sont voués à ne pas être proposés au tableau car c'est l'administration qui a voté contre. Plusieurs postes ont disparu ou n'ont pas été proposés bien qu'ayant des candidats (Deux Sèvres, Martinique…). D'autres sont transformés de CEPJ en CAS mais nous n'avons de la visibilité que sur un seul. D'autres encore sont pourvus directement sur la BIEP par des attachés ou d'autres fonctionnaires.

L'un a fait l'objet toutefois d'un traitement particulier.

Service/établissement	Mutations	Date d'effet	Vote CAP
DDCS Vaucluse	Nathalie Tramier	01/09/17	unanimité

La CAP des CEPJ se prononce à l'unanimité au vu du profil (JEP bien qu'elle soit CAS) et demande à la CAP PS de ne pas se prononcer pour que le poste libéré par Catherine Bénard (CEPJ) ne soit pas transformé en CAS comme en Guadeloupe.

Après ce mouvement épique et éprouvant une série de postes pourrait être présentée aux lauréats du concours si les chefs de service et la DRH (SD1) le veulent soit parce qu'ils restent vacants, soit parce que des chefs de service refusent les candidats CEPJ non grata sur ces postes :

DDCS Aisne
DDCSPP Allier
DDCS Alpes Maritimes
DDSPP Ariège
DDCSPP Aube
DDCSPP Aude
DDCSPP Charente
DDCSPP Corse Sud
DDCSPP Doubs
DDCS Gard
DDCS Isère
DDCS Puy de Dôme
DDCSPP Ille et Vilaine
DRDJSCS Rennes
DDCSPP Jura
DDCSPP Lot et Garonne
DDCS Meurthe et Moselle
DRDJSCS Nancy
DDCS Morbihan

DRJSCS Lille
DDCSPP Pyrénées Atlantiques
DDCSPP Savoie
DDCS Haute Savoie
DDCS Seine et Marne
DDCSPP Deux Sèvres
DDCS Var
DDCS Vaucluse
DDCSPP Haute Vienne
DDCS Hauts de Seine
DDCS Seine Saint Denis
DDCS Val de Marne
DDCS Val d'Oise
DJSCS Martinique
DJSCS Mayotte

Détachements dans le corps :
Deux postes sont pourvus par détachement

DCSTEP Saint Pierre et Miquelon : Clément Tisserand, inspecteur du travail
CREPS Wattignies : Mme Courtin professeure des Ecoles